

**La filière du nautisme et de la plaisance appelle le Premier ministre à installer au plus vite un cadre de travail interministériel de dialogue et de travail pour participer à la croissance bleue.**

Au lendemain de la nomination du nouveau gouvernement, la Confédération du Nautisme et de la Plaisance (CNP) entend contribuer activement et sans tarder à une dynamique en faveur de la croissance bleue.

Représentant un chiffre d'affaires de plus de 5 milliards d'euros, ce secteur a un impact important sur la prospérité économique des régions en offrant de nombreux emplois, directs et indirects et non délocalisables. A travers 570 ports de plaisance et un tissu dense de plusieurs milliers de clubs et d'associations sportives, elle apporte une contribution essentielle à l'attractivité des territoires ainsi qu'à leurs identités. La plaisance française valorise le savoir-faire national en exportant plus de 75% de sa production et détient un leadership mondial dans plusieurs secteurs, notamment celui de la voile.

Les sujets maritimes de la France nautique, dans ses dimensions économiques, environnementales, sociales et culturelles relèvent par nature de plusieurs ministres. Ils touchent des domaines aussi divers que l'économie, l'industrie, les sports, l'environnement, le social, le tourisme, l'Europe... et exige pour être traités, un interlocuteur interministériel adapté.

C'est pourquoi, la CNP demande solennellement au Premier ministre, dont chacun sait l'attachement pour la Mer, dans le cadre de son prochain discours de politique générale, **de lancer la création d'une instance de dialogue spécifique au secteur, conformément à la décision du Président de la République, du 8 novembre dernier à la Rochelle.**

**Contact**

Confédération du Nautisme et de la Plaisance

E-mail : [sg@confederationnautisme.fr](mailto:sg@confederationnautisme.fr)

Téléphone : +33 (0)6 19 14 32 45

Twitter : @CNautisme

**Contact Presse**

My RP by BPF Conseil - Béatrice Parrinello Froment

06 63 72 16 06 - [beatriceparrinello@bpfconseil.com](mailto:beatriceparrinello@bpfconseil.com)

***A propos de la Confédération du Nautisme et de la Plaisance***

Lancée en octobre 2015, elle réunit 21 membres, personnes morales, représentant les quatre familles du nautisme et de la plaisance : Industries / services nautiques, Ports de plaisance, Fédérations sportives délégataires et assimilés, Associations et Fédérations d'usagers. Sa mission est de faire entendre la voix de la communauté nautique dans les domaines qui intéressent plus particulièrement le partage, les usages, la gestion et la mise en valeur des espaces marins, lacustres et fluviaux.

***Les membres de la Confédération du Nautisme et de la Plaisance***

Association Française pour la promotion de la plaisance et de toutes les pêches en mer (AF3P), Association des Ports de Plaisance de l'Atlantique (APPA), Association des Ports de Plaisance de Bretagne (APPB), Clubs alliés du Yacht Club de France, Fédération de chasse sous-marine passion (FCSMP), Fédération des Industries Nautiques (FIN), Fédération Française de Canoë Kayak (FFCK), Fédération Française Motonautique (FFM), Fédération Française de Surf (FFS), Fédération Française de Voile (FFVoile), Fédération Française des Pêcheurs en Mer (FFPM), Fédération Française des Ports de Plaisance (FFPP), Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France (FNPPSF), Filière Nautique Normande (F2N), Groupement des Equipages Professionnels du Yachting (GEPY), Les Glénans, Nautisme en Bretagne (NEB), Rivera Yachting Network (RYN), UCPA, Union Nationale des Associations de Navigateurs (UNAN), Yacht Club de France (YCF)